

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JANVIER 2011

Le 4 janvier 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 29 décembre 2010.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusée : Mme PIOT.

Secrétaire : M. DECOU Christophe.

Au sujet des poteaux incendie rue du Pigeonnier, M. Fournier fait remarquer que la formulation n'est pas assez explicite. Il faut comprendre qu'il y aura un poteau incendie en haut de la rue du Pigeonnier, face au point d'apport volontaire permettant ainsi de couvrir la rue du Pigeonnier avec celui de la départementale 7.

#### 1 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGIL (Système d'Information Géographique d'Intérêt Local)

Monsieur le maire rappelle la convention signée avec le SIEDS, englobant « @ccords79 ». Les élus sont favorables à la signature de son renouvellement. Coût de la contribution annuelle : 700 €.

#### 2 – MISE EN CONCURRENCE CONTRAT ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion est chargé de faire la mise en concurrence du contrat groupe des risques statutaires (remboursement des arrêts de maladie, décès, invalidité par exemple). Ce contrat arrive à terme le 31 décembre. Les membres du Conseil municipal, autorisent le Centre de gestion à remettre en concurrence des assurances.

#### 3 – CABINET MEDICAL/ DEVIS EXTINCTEURS ET DIVERS

Deux devis ont été fournis par les établissements VIAUD de Niort pour des extincteurs au cabinet médical :

- - Côté infirmière, 1 extincteur pour 113.92 € TTC qui sera pris en charge par l'infirmière.
- - Côté médecin, 2 extincteurs pour 205.95 € TTC, pris en charge par la commune.

De plus, il a été nécessaire de poser un film dépoli sur les fenêtres des deux cabinets. Coût de ce film :

- Côté infirmière 120.00 €
- Côté médecin 43.00 €

Les conseillers donnent leur accord pour ces achats.

#### CABINET MEDICAL / COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DIVERS

M. le maire a fait une visite des locaux avec le médecin. Il s'avère que malgré les matériaux utilisés, les conversations s'entendent entre la salle d'attente et la salle de consultation. Il a donc été nécessaire de poser une seconde cloison. Cela a diminué la surface au sol mais a agrandi le linéaire pour positionner les chaises dans la salle d'attente. Plusieurs autres petites modifications ont été prévues pour améliorer ce local.

Monsieur le maire fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour et a donné son accord pour l'avenant N° 3 avec l'entreprise H.B.C.S. de Souvigné (Deux-Sèvres) pour un montant de 970,00 € HT (1 160,12 € TTC). Cet avenant concerne la pose de la cloison supplémentaire.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à la décision de la C.A.O.

#### CABINET MEDICAL / BAIL

Dans l'attente du décompte définitif des travaux, il est impossible de calculer le coût final du bâtiment destiné à la vente à l'infirmière. Dans cette attente, un bail de trois mois (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars) pour une location à titre gratuit, a été signé avec Madame Isabelle Babin Charron. Les conseillers approuvent cette décision. La réception préalable des travaux est prévue le 12 janvier et la réception définitive le 14 janvier 2011. Certains travaux seront décomptés tels que l'installation de chantier (néant), compteur électrique, compteur d'eau ...

#### **4 – DEVIS POUR AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU CABINET MEDICAL**

L'entreprise M.RY a revu à la baisse un premier devis relatif à l'aménagement de voirie autour du cabinet médical. Celui-ci se monte à 10 927,01 € TTC (contre 11 303, 75 € TTC précédemment). Sur le marché initial de la construction du local, cette prestation n'avait pas été retenue. Elle se montait à 8 553,50 € TTC sans les bordures CC1 et le puisard.

Les membres du Conseil sont favorables à la signature du devis avec l'entreprise M.RY. Les travaux débuteront en mars prochain.

#### **5 – CHARTE PAYSAGERE DU PAYS MELLOIS**

Le Pays Mellois avait réalisé en 2002, un plan paysage, et se propose, neuf ans plus tard, de le faire évoluer. L'objectif est une charte paysagère, document succinct à destination des communes du Pays Mellois.

M.le maire demande si des élus sont intéressés pour être associés à cette réalisation, au côté du personnel. Aucun élu ne se porte candidat.

#### **6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

##### Information :

- Fressines Infos distribué vendredi soir prochain,
- Bulletin municipal distribué samedi 8 janvier, de bonne heure,
- Vœux du maire à la population, 7 janvier 18h30, mise en place à 17h,
- Retraite Mme Dupuis, 14 janvier à 19h. M. Nivau a commandé une composition florale. La boulangerie Baron fournira les toasts.
- Rencontre avec l'association de football féminin,
- M.Dalstein « Les Baladins de Fressines » a demandé à installer les décors de théâtre dès maintenant pour pouvoir répéter dans de bonnes conditions. Il a fait savoir que le local où sont rangés les décors n'est pas pratique.

M.Rousseaux demande à quoi servira le bungalow ? M. le maire lui répond qu'il est prévu pour le personnel du SAM chargé du contrôle de la station.

##### Voirie/bâtiments

Les élus on eu le compte rendu de la dernière commission voirie. Il n'y a aucune remarque à son sujet. La commission a reconduit les dépenses de fonctionnement pour le budget 2011.

Les établissements Bonneau (devis le moins élevé) ont été retenus pour la réfection de la rue des Chaumettes, rue du Petit Bois et rue de l'Orme. Montant du devis 16 074 € TTC.

##### Ecole :

- Madame Puichafraay Sophie a remplacé Mme Dupuis sur son poste d'ATSEM. Son contrat hebdomadaire de travail est de 27h30.
- Les deux tableaux sont commandés pour les enseignants.

##### Monsieur Chaigneau Michel et C.C.A.S.:

- La population légale de Fressines, au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de 1 309 habitants (chiffre transmis par l'INSEE).
- M. et Mme Gallas sont de retour à Fressines, après un séjour chez leur fille. Ils ont loué un logement au village antenne de la Thibauderie.

- M. Chaigneau demande de l'aide pour l'installation des tables nécessaires au repas des aînés. Rendez-vous le vendredi 21 janvier, à 18h à la salle.

## **7 – INFORMATIONS DU MAIRE**

- Fête de la Sainte Barbe le jeudi 6 janvier 2011 à la salle des fêtes. M. Nivau a passé commande de petits fours à l'UPR de Mougou (toasts pour 50 pers : 138 € TTC),
- Les élus sont invités aux vœux de la Communauté cantonale le lundi 17 janvier 2011 à 19h au restaurant panoramique du Lambon,
- Le bâtiment illicite situé au Haut Moulay, pour lequel la mairie avait saisi le Procureur de la République, a été démonté le 31 décembre 2010.
- Monsieur le maire propose aux élus une visite du cabinet médical et des travaux de la future mairie, le samedi 8 janvier à 10h, rendez-vous devant le cabinet médical.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- M.Rousseaux programme une commission sécurité le mercredi 13 janvier 2011 à 20h30 en mairie. Objet : document unique et accessibilité.
- Le 19 janvier à 17h, venue en mairie de Mme Nivelles (ATT du Pays Mellois) et de M.Fauché (Conseil gal) pour apporter des propositions sur les aménagements de la départementale 5 et 7. MM. Chaigneau, Fournier, Rousseaux assisteront à cette réunion. Il sera demandé un comptage des véhicules et de la vitesse sur ces deux axes. La commission sécurité présentera son travail.
- M.Fouché rappelle que le nom des votants lors de questions particulières du Conseil, doit être inscrit sur le procès-verbal. Cela n'a pas été fait lors du dernier Conseil. C'est un oubli.
- M.Dupeu a été interpellé par Mme Le Goadec qui s'inquiète car le ramassage des ordures ménagères ne se fait pas devant chez elle. M. le maire confirme que le camion entrera dans le lotissement lorsque la voirie de celui-ci sera terminée.
- M.Rousseaux fait savoir qu'après les fêtes, les emplacements des conteneurs du tri sélectif étaient sales.
- M. Rousseaux et Dupeu se sont rendus à une réunion du Syndicat des eaux. Pour faire suite aux conséquences de la réforme des collectivités locales, l'idée serait de globaliser les coûts au niveau départemental. Cela ne paraît pas intéressant puisque le Syndicat des Eaux propose actuellement un service et une vente de l'eau peu chers. M.Rousseaux propose de rester vigilants.
- Mme Brochard a assisté à une réunion du SITS mi décembre (quorum non atteint). Des problèmes de remplacements de chauffeurs ont eu lieu courant décembre. Pour essayer d'y remédier, les prochaines personnes recrutées devront posséder leur permis de transport en commun. L'avenir du SITS paraît incertain. Il manque 70 000 € par an pour boucler le budget. Ce service pourrait devenir départemental.
- La modification des tarifs de la garderie du matin (gratuité de 8h10 à 8h30) n'a pas amélioré les conditions de stationnement des véhicules. La problématique est toujours à 8h30, heure à laquelle le parking est plein.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.